



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Région SUD EST : 06 43 44 93 82 Fatima Oulhachmi
07 76 11 53 21 Hélène Berrier
07 71 32 11 28 Mattias Perrin pour la section 13

CEF Les Cèdres Marseille

Compte-rendu de l'audience régionale du 19 octobre 2021

« Suspension provisoire de l'activité jusqu'en fin décembre »

Nous avons été reçus en urgence par le Directeur interrégional, avec une délégation multicatégorielle de l'équipe éducative. Cette audience s'est déroulée en présence de la directrice régionale adjointe, du directeur des ressources humaines, du responsable Depafi (Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier), du directeur territorial du 13, du directeur des méthodes éducatives de la Dir et de la Rpi de la Dt. La direction de service et une Rue étaient absentes, car en arrêt-maladie. Nous avons constaté l'absence de la Rue en service et du directeur stagiaire. Cet aréopage, conséquent, présent pour représenter l'administration, nous a, d'emblée, permis de comprendre que la DIR avait déjà pris, en partie, la mesure de la situation, particulièrement grave.

Nous avons sollicité cette audience en urgence après les alertes des collègues qui mettaient en avant les nombreuses mises en danger, tant pour les personnels que pour les mineurs confiés (cf tract du 18 octobre).

Appuyé.es par le secrétariat départemental de la section syndicale et de notre secrétariat régional, les collègues, composant la délégation de l'équipe, ont dépeint une situation extrêmement tendue. Du fait, entre autres, des nombreux arrêts-maladies et des accidents de travail en lien avec les dysfonctionnements graves de la chaîne hiérarchique, les difficultés sont légion. Corollairement, les mises en danger des jeunes et des personnels se sont multipliées et ont engendré une insécurité grandissante au sein de la structure. Tous les signaux d'un danger grave et imminent sont réunis, avec tous les risques psycho-sociaux que cela engendre. Surtout, les collègues ont dénoncé des pressions et des maltraitements psychologiques de la direction du service, incluant notamment une Responsable.

Ils ont ainsi pu décrire leur impossibilité à exercer leurs missions éducatives, à travailler, à penser collectivement, à préparer leurs contenus de journée et le suivi des mineurs confiés. Les culpabilisations, les dé-légitimations devant les jeunes par l'équipe de direction, l'infantilisation, la dépossession de leurs outils de travail, leurs souffrances et les maltraitements subies ont été détaillées par le menu, sans pour autant pouvoir aller plus loin pour le moment. Cela avait été également décrit avec détermination dans leur courrier d'équipe adressé à la DIR.

La mesure de la fatigue extrême des professionnel.l.e.s, ainsi que leur incapacité à continuer à exercer dans ces conditions, qui plus est avec des moyens humains insuffisants, n'a pas été immédiatement comprise par le Dir. Il nous a fallu insister sur leur impossibilité à poursuivre les prises en charge dans l'immédiat, c'est-à-dire pour le soir même.

Ce contexte n'est cependant pas une découverte. Nous avons déjà alerté la DT sur ces dysfonctionnements, sans pour autant obtenir de réponses et les interpellations du bureau syndical sont restées lettre morte. Cette absence de réaction de la DT, informée depuis plusieurs mois des prémisses d'une crise en gestation, est ressortie plusieurs fois dans les échanges.

Après un temps d'échanges important, durant lesquels le Dir a semblé découvrir, en partie, les dysfonctionnements gravissimes, il a pris, peu à peu, conscience que le mal était profond. Il a ainsi évoqué ce qui était décrit comme « *un système opaque avec aucune communication ou espace pour pouvoir parler* », qui mettait en exergue les défaillances des lignes hiérarchiques, reconnaissant même, que si ces situations s'avéraient fondées, elles pourraient relever du pénal.

Après une courte suspension de séance demandée par le DIR, il nous a été proposé des modalités concrètes de solutions immédiates. Après plus de trois heures d'audience le DIR a décidé :

- ✓ **De procéder à un état des lieux immédiat du service. Le DT a été sommé de se rendre le lendemain sur le site pour faire les constats nécessaires.**
- ✓ **Un éloignement temporaire des 6 jeunes pour qui les professionnel.les encore présents.es se sont engagé.es à assurer l'accompagnement. Le DIR a fait le choix « d'une ventilation provisoire » plutôt qu'une suspension d'activités jusqu'au 8 novembre (fin des vacances de la Toussaint).**
- ✓ **Un contrôle de fonctionnement du service**
- ✓ **Un traitement rapide de la question des besoins matériels.**

Les difficultés dans lesquelles se trouvent nos collègues sont très graves. Quelques jours après une instance institutionnelle de dialogue social, le CTIR, portant sur les thématiques de Santé Sécurité au Travail, il nous a semblé particulièrement éprouvant de devoir constater à nouveau le fossé qui sépare les bonnes intentions énoncées en amont et le non-respect des valeurs et des principes adoptés. Le CHSCT, présidé par le Dt du 13 actuellement, a également été interpellé, sans pour autant obtenir de réponses.

La première décision qui consistait à acter deux semaines de « ventilation » (suspension d'activités) était nettement insuffisante et pas à la hauteur des enjeux et de la situation. Cette équipe vient de traverser plusieurs mois de maltraitances hiérarchiques, de management agressif et dysfonctionnant. Ils.elles veulent désormais retrouver un cadre de travail permettant de travailler le fonctionnement de service, le projet pédagogique, l'analyse de leur pratique, voire de la régulation, car tout leur a été dépossédé ces deux dernières années...Or avant cela, certains ont besoin de souffler, de récupérer leurs heures supplémentaires et/ou prendre leurs congés. Il n'est pas possible d'envisager un nouvel accueil de mineurs.es dans l'immédiat.

Nous apprenons, ce jour, que le Dir a annoncé à l'équipe une suspension de la structure jusqu'au 02 janvier. Les raisons n'ont pas été énoncées clairement aux personnels présents, qui restent dans l'expectative. Ils.elles s'inquiètent des conditions dans lesquelles va ré-ouvrir le Cef, notamment s'ils.elles ne sont pas associé.es au projet pédagogique. Nous allons à nouveau interpellier le Dir pour comprendre les raisons de cette fermeture provisoire et les perspectives, en termes de droits des personnels, à court terme. Dans l'intervalle, nous restons également extrêmement vigilants aux réactions et comportements, envers les personnel.les, de la hiérarchie suite à cette audience et cette action d'équipe.